



Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

2021

Plan d'actions régional et coordonné Centre - Val de Loire

édito

En 2021, le Plan d'Actions Régional et Coordonné proposé par le Comité Territorial paritaire de l'ANFH Centre-Val de Loire aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière de notre territoire régional se voit complété de 7 nouvelles actions de formation répondant aux besoins identifiés auprès des professionnels dont :

- > L'animation d'ateliers/activités à la manipulation d'objets connectés (ordinateur, tablette tactile, casque à réalité virtuelle, robot humanoïde ou de forme animale,...)
- > Le pilotage et l'animation d'une équipe administrative, logistique, technique pour les managers de proximité
- > Un parcours modulaire ouvert aux managers médicaux pour les accompagner dans leur quotidien en constante mutation organisationnelle et humaine.

Vous trouverez également parmi ces nouvelles actions, des formations créées et mises en œuvre en partenariat avec l'OPCO Santé, et, prises en charge par l'ARS. Ces formations, ouvertes aux différents professionnels de santé quel que soit leur statut (professionnels hospitaliers, publics, privés,...) visent à contribuer au renforcement de la coordination des acteurs, dans un objectif de continuité des soins et d'optimisation du parcours pour les patients/résidents :

- > Une action à destination des professionnels des EHPAD : la prise en charge des situations d'urgence de nuit à destination des personnels de nuit
- > 3 actions à destination des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux :
 - Une formation croisée des acteurs pour une école inclusive
 - La coordination du parcours des personnes accompagnées
 - L'approche positive et compétences psycho-sociales des jeunes porteurs de handicap

Lors du renouvellement de marchés plébiscités par les professionnels et l'achat de nouvelles formations, les partenaires sociaux de la délégation ANFH Centre-Val de Loire ont souhaité que les agents puissent bénéficier de modes de formation innovants et complémentaires au présentiel, tels que :

- > La réalité virtuelle ou simulation immersive
- > Les activités réflexives et ludiques
- > La simulation

2021, sera aussi l'année de lancement du réseau des Conseillers en Evolution Professionnelle – CEP de la FPH en région Centre-Val de Loire. Après une professionnalisation modulaire des acteurs adaptée aux besoins de chacun, l'ANFH Centre-Val de Loire souhaite permettre à chaque conseiller de continuer à développer ses connaissances et compétences pour toujours mieux accompagner les professionnels dans leur questionnement sur leur évolution professionnelle. L'animation de ce réseau permettra également des échanges entre pairs lors de journées régionales pour trouver ensemble les solutions idoines et adaptées à chaque situation vécue par les agents.

Enfin, et pour compléter les formations du Plan d'Actions Régional et Coordonné Centre-Val de Loire, vous pourrez visualiser et gérer directement vos commandes de formation auprès des organismes de formation retenus sur l'ensemble des achats Formation réalisés par l'ANFH via l'outil LA ForMule ANFH.

Je vous laisse, maintenant, découvrir le nouveau Plan d'Actions Régional et Coordonné, et, accompagnée de l'ensemble de l'équipe ANFH Centre-Val de Loire, reste à votre écoute pour vous accompagner dans la construction, le déploiement de votre plan de formation 2021 et ainsi permettre à toujours plus d'agents d'accéder à la formation professionnelle continue.

Christelle GASNIER
Déléguee régionale

La coordination des actions de formation permet de mettre en commun des besoins de formation identiques à plusieurs établissements adhérents, de promouvoir un dispositif de formation dans un cadre élargi et de proposer aux établissements des actions de formation "clé en main".

La délégation réalise pour les établissements de la région l'ensemble du processus d'ingénierie de formation : cahier des charges, consultation, négociation, contractualisation, planification, mise en place et suivi des formations... Les formations proposées correspondent au recueil des besoins, effectué lors des réunions de préparation du PARC, sur demande des établissements, selon l'actualité, et aussi selon les préconisations de la DGOS.

Le choix des formations est arrêté par le Comité Territorial qui constitue également la Commission d'Analyse des Offres (CAO).

Pour certaines formations, les établissements peuvent être associés à la rédaction des cahiers des charges. Les membres du Comité Territorial participent en sous-commissions avec la délégation à l'analyse de toutes les offres avant la réunion plénière de la CAO.

Le coût pédagogique est imputé (au prorata du nombre d'agents participants) sur les crédits du plan de formation de l'établissement et/ou sur les crédits mutualisés de l'ANFH selon les dispositifs.

D'autres formations peuvent être proposées en fonction des demandes des établissements ou des instances régionales.

CONTACT

Pôle formation

centre.formation@anfh.fr

LES MODALITÉS D'ORGANISATION

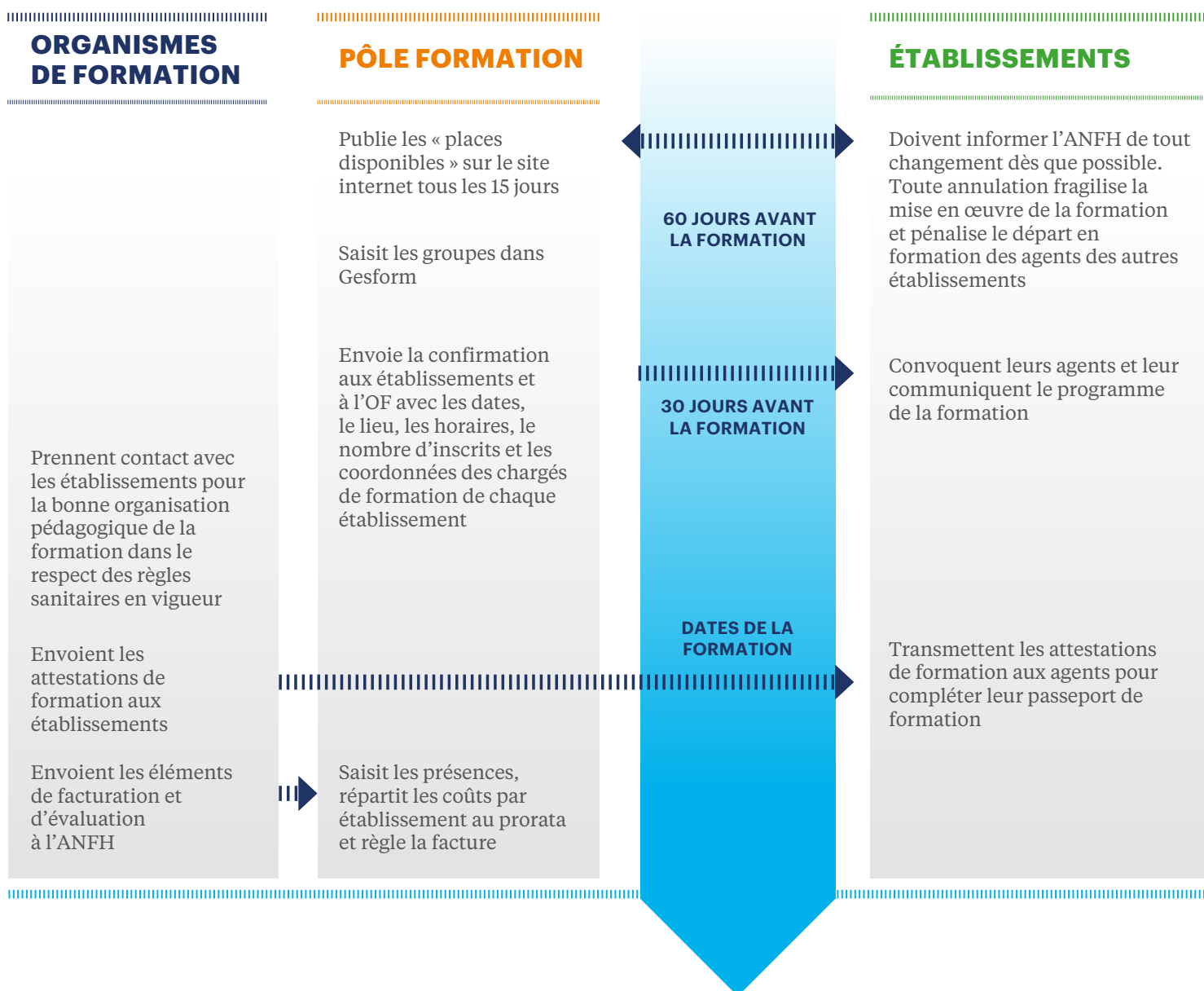
Valide les choix
d'OF proposés par la
commission de sélection

Confirme aux OF les programmations

DÉCEMBRE

Valident la programmation N+1
Si la programmation n'est pas validée, les places retenues seront à nouveau disponibles pour l'ensemble des établissements

DÉROULEMENT POUR UN GROUPE



MATÉRIELS

- > Le prestataire se doit d'apporter les matériels pédagogiques dont il aura usage au cours de la formation : ordinateur portable, vidéo projecteur...
- > Toutefois, l'établissement d'accueil peut disposer des matériels souhaités par le prestataire et peut accepter de les mettre à sa disposition. Le prestataire devra s'assurer de ces possibilités par ses propres moyens avant que ne débute la formation.
- > Tout matériel mis à la disposition du formateur par l'ANFH ou par un établissement hospitalier devra être restitué à l'issue de chaque journée de formation dans l'état dans lequel il lui a été prêté.

PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS

- > Les dossiers documentaires et livrets stagiaires seront à la charge du prestataire de formation retenu.
- > Aucune reprographie ne sera effectuée dans les locaux de la délégation régionale ou de l'établissement d'accueil.



Sommaire

AXE 1 P.09

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

- H 122 BIENTRAITANCE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**
Public : Personnels soignants et éducatifs des établissements de la fonction publique hospitalière
- H 130 PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels soignants (AS, IDE, AES, ASH, Auxiliaires de vie) et personnels de cuisine
- H 131 PRISE EN CHARGE DES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION**
Public : Professionnels exerçant auprès de personnes âgées en EHPAD
- H 180 CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE**
Public : Personnels non qualifiés en soins : ASH, ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniques
- H 310 DISPOSITIF MODULAIRE : LES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX**
Public : ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés
- H 330 DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS / ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION**
Public : animateurs et tout professionnel ayant développé une appétence pour l'organisation d'activités d'animation et souhaitant assister le professionnel qualifié à l'animation
- S 100 SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels soignants
- S 101 IMAGE DE SOI : SOINS ESTHÉTIQUES MEDIATEURS DE LA RELATION D'AIDE**
Public : Tout professionnel du secteur santé, social et éducatif
- S 120 COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS**
Public : Personnels soignants
- S 122 LA MALADIE D'ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ?**
Public : Tous les professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASHQ, IDE, psychologues, professionnels de rééducation)
- S 125 LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES**
Public : Cadres de santé, IDE, AS, AES, AVS, personnels travaillant en services de gériatrie, en unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, cancérologie, réanimation...
- S 126 PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD**
Public : Personnels soignants exerçant en EHPAD
- S 130 PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR**
Module 1 : Sensibilisation : ASHQ, AS
Module 2 : Perfectionnement : Cadres de santé, IDE, AS et tout personnel paramédical

- S 140 MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes
- S 142 PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE**
Public : Professionnels de santé
- S 145 RISQUES SUICIDAIRES CHEZ LA PERSONNE ACCUEILLIE**
Public : Tout public accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap
- S 161 ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE EN EHPAD**
Public : Tout professionnel d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- S 173 ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE**
Public : AS, AES, AVS des services PASA, UHR, USLD
- S 230 INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD**
Public : Personnels intervenant auprès des personnes âgées
- S 280 INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/ RÉSIDENTS**
Public : Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/ résident au cours de la télé-expertise ou téléconsultation

AXE 2 P. 19

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

- H 102 AFGSU NIVEAU 1 - FORMATION INITIALE**
Public : Personnels non soignants (ASH, ASHQ, AVS), administratifs, techniques et ouvriers
- H 103 AFGSU NIVEAU 2 - FORMATION INITIALE**
Public : Professionnels de santé inscrits dans la 4^e partie du Code de la Santé Publique (médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électroradiologie médicale, diététiciennes...). Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : techniciens de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers
- H 110 DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ**
Public : Tout public
- H 112 PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE**
Public : Personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- H 123 GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS**
Public : Tout public en relation avec les familles
- S 169 PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES**
Public : Cadres de santé, IDE, préparateurs en pharmacie hospitalière
- S 270 TRAVAILLER LA NUIT**
Public : Personnels soignants de nuit
- S 271 LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE DE NUIT À DESTINATION DES PERSONNELS DE NUIT EN EHPAD** **NOUVEAUTÉ**
Public : Aides-soignants (AS) et agents de service hospitalier (ASH) travaillant en EHPAD, de nuit, et de tout statut (public, privé et territorial)

AXE 3 P. 24**RESSOURCES HUMAINES ET CONSEIL AUX AGENTS**

- A 130 PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION FORMATION**
Public : Tout acteur de la formation : responsables des ressources humaines, responsables ou chargés de formation, cadres supérieurs et/ou de proximité, représentants du personnel, qualitiiciens...
- A 150 DISPOSITIF MODULAIRE : FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
Public : Personnels administratifs
- A 180 DISPOSITIF MODULAIRE POUR MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE - CEP**
Public : Toute personne (identifiée et inscrite par la direction de l'établissement) en situation de réaliser un accompagnement CEP auprès d'agents de la fonction publique hospitalière

AXE 4 P. 26**MANAGEMENT ET TUTORAT****MANAGEMENT**

- H 195 PARCOURS DE FORMATION MODULAIRE POUR LES ENCADRANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**
Public : Tout professionnel en situation d'encadrement, quel que soit le secteur d'activité (soins, administratif, logistique, technique, éducatif) dans la fonction publique hospitalière
- H 295 ENCADREMENT DE PROXIMITÉ : PILOTER ET ANIMER UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE** **NOUVEAUTÉ**
Public : Tout professionnel exerçant des fonctions ou des missions d'encadrement de proximité au sein des services administratifs, logistiques ou techniques
- M 100 PARCOURS MANAGER MÉDICAL** **NOUVEAUTÉ**
Public : Tout personnel médical en situation de management (chef de pôle, chef de service, responsable d'unité, médecin coordonnateur, président de CME...)

TUTORAT

- S 189 ÊTRE TUTEUR DE STAGE**
Public : Personnels soignants chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux

AXE 5 P. 29**SERVICES LOGISTIQUES**

- T 150 LA MÉTHODE RABC EN BLANCHISSERIE**
Public : Agents de blanchisserie/buanderie, de lingerie et tout personnel en lien avec la fonction linge
- T 170 FORMATION MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE**
Public : Personnels de cuisine

AXE 6 P. 31**HANDICAP, ENFANCE ET FAMILLE**

- E 100 FORMATION CROISÉE POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE** **NOUVEAUTÉ**
Public : Tous les professionnels concernés et œuvrant dans le cadre des DAME et/ou des DITEP

- E 110 LA COORDINATION DE PARCOURS** **NOUVEAUTÉ**
Public : Professionnels occupant ou ayant vocation à occuper une fonction de coordination, responsables d'établissements désireux de mettre en place cette fonction et personnels de l'Education Nationale dans le cadre des DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif, autrement dit un fonctionnement en dispositif IME /SESSAD auxquels peuvent être associés des personnels intervenant en DITEP)
- E 120 L'APPROCHE POSITIVE ET COMPÉTENCES PSYCHO-SOCIALES DES JEUNES PORTEURS DE HANDICAP** **NOUVEAUTÉ**
Public : Professionnels des établissements DAME et DITEP et professionnels de l'Education Nationale

AXE 7 P. 33 **PRÉPARATION AUX CONCOURS**

- P 100 PRÉPARATION À L'INTÉGRATION EN IFAS**
Public : Agents de la FPH en exercice
- P 200 PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE EN IFSI**
Public : Aides-soignants ou auxiliaires de puériculture ayant 3 années d'expérience

THÈMES DES ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES – AFN P. 35

L'ANFH SOUTIENT LES PROFESSIONNELS HOSPITALIERS POUR LA MISE EN PLACE DES GHT P. 39

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION AU MANAGEMENT DES MÉTIERS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES P. 41

LES OUTILS D'AIDE À L'ACHAT DE FORMATION P. 43

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PROFESSIONNELS INDIVIDUELS P. 44

NOS MOYENS DE COMMUNICATION P. 46

INFORMATIONS ET RAPPELS P. 48



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet **www.anfh.fr/centre**

Onglet  **OFFRES DE FORMATION**

Axe 1

Prise en charge des patients et des résidents

H 122

BIENTRAITANCE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE



PUBLIC :

Personnels soignants et éducatifs des établissements de la fonction publique hospitalière



OBJECTIFS :

- > Avoir des bases réglementaires :
 - Droits des patients et de la personne accueillie
 - Chartes du patient et de la personne accueillie
 - Devoirs des agents (obligation de protection, signalement, responsabilité)
- > Définir les notions de bientraitance, maltraitance et bienveillance,
- > Promouvoir et favoriser la bientraitance dans les actes du quotidien,
- > Développer une démarche de prévention de la maltraitance,
- > Développer et s'approprier des outils méthodologiques pour structurer, évaluer et ajuster les pratiques.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 130

PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES



PUBLIC :

Personnels soignants (AS, IDE, AES, ASH, auxiliaire de vie) et personnels de cuisine



OBJECTIFS :

- > Connaître les aspects physiologiques et psychologiques de l'alimentation des personnes âgées,
- > Connaître leurs besoins nutritionnels,
- > Repérer les situations à risques de dénutrition,
- > Repérer les situations à risques des troubles de la déglutition,
- > Connaître les outils de dépistage et de diagnostic de la dénutrition chez la personne âgée,
- > Adapter l'alimentation aux besoins de la personne âgée,
- > Repérer les éléments favorables à l'alimentation de la personne âgée : notion d' "alimentation plaisir", ambiance des repas, posture soignante lors des aides aux repas.



2 ORGANISMES RETENUS :

ADVITAM ou IFSO



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 131

PRISE EN CHARGES DES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION



PUBLIC :

Professionnels exerçant auprès de personnes âgées en EHPAD



OBJECTIFS :

- > Renforcer ses connaissances sur la déglutition et ses troubles, savoir repérer les dysfonctionnements pour mieux anticiper, prévenir et prendre en charge ces troubles dans l'aide aux personnes dépendantes,
- > S'assurer d'avoir intégré dans sa pratique professionnelle l'importance de l'alimentation et de l'affect, faire le point sur les types de déglutition, savoir gérer et mieux prévenir le risque de "fausse route" pour améliorer la qualité de prise en charge globale et la qualité de vie au quotidien.



ORGANISME :

TONIC PLUS



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 180

CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE - ASH ET PERSONNELS NON SOIGNANTS



PUBLIC :

Personnels non qualifiés en soins : ASH, ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniques



OBJECTIFS :

- > Prendre conscience que le vieillissement normal (hors maladies) altère les cinq sens : toucher, odorat, goût, vision et audition, occasionnant ainsi le repli de la personne vieillissante sur elle-même,
- > Apporter un ensemble de connaissances sur la personne âgée : la dépression, la maladie d'Alzheimer, l'hygiène de la personne âgée, les risques d'infection,
- > Repérer les principaux risques liés au vieillissement : les sources de stress, la démence, les chutes, la douleur, la dénutrition, la déshydratation, la presbycousie,
- > Réfléchir aux besoins et aux attentes de la personne âgée,
- > Connaître l'environnement technique de la personne âgée : connaissance des cannes, déambulateurs et autres fauteuils roulants,
- > Se sensibiliser aux techniques de base de communication avec la personne âgée.



2 ORGANISMES RETENUS :

B. ORELLANA ou IGL



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 310

DISPOSITIF MODULAIRE : LES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX



PUBLIC :

ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés.



OBJECTIFS :

- > Permettre aux personnels ciblés de trouver leur place au sein de l'institution, de développer leurs compétences techniques et relationnelles auprès des patients, des familles, au sein de l'équipe soignante hospitalière, et de satisfaire aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> Module 1 - Rôle de l'ASH dans l'équipe hospitalière

Mieux se situer dans l'équipe de soins et dans l'institution : fonctions, rôles, tâches et périmètre.

> Module 2 - Communication avec le patient, sa famille et l'équipe

- Comprendre l'importance de l'écoute et du respect du patient pour son bien-être et celui de sa famille.

> Module 3 - Préservation de l'autonomie du patient

- Apprendre à concourir au maintien de l'autonomie,
- Mettre en œuvre les modalités pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne, en fonction du degré d'autonomie déterminé par l'équipe soignante.

> Module 4 - Assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne

- Se positionner dans les différents actes de la vie quotidienne,
- Connaître les méthodes pour répondre au mieux à la sécurité du patient et à son bien-être physique et psychologique.

> Module 5 - Le service des repas

- Identifier l'importance du repas pour le patient et connaître les techniques de service à table ou en chambre.

> Module 6 - Gestes et postures - port de charges lourdes

- Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

2 jours par module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation



FIN DE MARCHÉ :

Juin 2021

DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS/ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION



PUBLIC :

Animateurs et tout professionnel ayant développé une appétence pour l'organisation d'activités d'animation et souhaitant assister le professionnel qualifié à l'animation



OBJECTIFS :

- > Dispositif modulaire de formation permettant de concevoir des activités adaptées et ainsi permettre aux professionnels de mieux répondre à la mission confiée : l'animation au sein d'une structure étant partie prenante de la réussite de la prise en charge du patient/résident.



ORGANISME :

RÉSEAU CÈDRE



DURÉE :

2 jours par module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

- > **Module 1 - L'animation : savoir-faire et savoir-être - conception, organisation et animation d'ateliers autour du projet de vie de l'établissement**
 - Comprendre le sens de l'animation, construire en équipe un projet d'animation adapté,
 - Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation des projets.
- > **Module 2a - Animation d'ateliers mémoire**
 - Comprendre le fonctionnement de la mémoire,
 - Concevoir un atelier mémoire, savoir l'animer, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.
- > **Module 2b - Animation d'ateliers de gymnastique douce**
 - Comprendre l'intérêt de l'activité gymnastique douce,
 - Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés,
 - Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation.
- > **Module 2c - Animation d'ateliers créatifs dans un objectif de développement durable**
 - Comprendre l'intérêt des ateliers créatifs,
 - Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés et ressources externes,
 - Savoir animer différentes formes d'ateliers créatifs, savoir évaluer et valoriser leur réalisation.
- > **Module 2d - Animation d'ateliers sensoriels**
 - Identifier les différents mécanismes de la sensorialité,
 - Concevoir une séance d'atelier sensoriel, savoir l'animer en intégrant la dimension relationnelle, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.
- > **Module 2e - Animation d'activités en extérieur - atelier jardinage**
 - Comprendre l'intérêt de l'atelier jardinage et les fonctions thérapeutiques,
 - Savoir le mettre en œuvre et l'animer en fonction de la saison,
 - Savoir évaluer et valoriser sa réalisation dans le cadre d'un évènement festif et saisonnier.
- > **Module 2f - Animation d'activités "flash"**
 - Comprendre le sens de l'animation "flash" pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et démences apparentées,
 - Maîtriser les supports et les techniques d'animation,
 - Transmettre les éléments d'évaluation à l'équipe.
- > **Module 2g - Animation d'ateliers à la manipulation d'objets connectés** NOUVEAUTÉ

(tablette, ordinateur, casque à réalité virtuelle, communication à distance avec les proches, jeux, robot humanoïde, robot phoque PARO ...)

 - Permettre à l'apprenant de maîtriser les outils connectés adaptés aux besoins et aux capacités des patients/résidents,
 - Acquérir des repères théoriques et techniques sur la notion d'utilisation des objets connectés dans le contexte de la fragilité physique et/ou psychologique du patient/résident,
 - Apprendre à construire concrètement un atelier et l'animer,
 - Permettre à l'apprenant d'animer une utilisation facilitée des objets connectés par les patients/résidents pour les dynamiser dans leur quotidien (communication avec la famille, jeux,...),
 - Savoir évaluer l'atelier d'animation de façon individuelle et collective.

S 100

SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES



PUBLIC :

Personnels soignants



OBJECTIFS :

- > Connaître les principes élémentaires de l'hygiène des pieds de la personne âgée,
- > Identifier les personnes qui requièrent des soins spécifiques des pieds,
- > Pratiquer des soins de pieds en toute sécurité en respectant les limites de son intervention,
- > Savoir alerter le médecin et les spécialistes si besoin.



ORGANISME :

IRFA Évolution



DURÉE :

2 jours
Groupe limité à 8 participants



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 101

IMAGE DE SOI : SOINS ESTHÉTIQUES MÉDIATEURS DE LA RELATION D'AIDE



PUBLIC :

Tout professionnel du secteur santé, social et éducatif



OBJECTIFS :

- > Repositionner le patient en tant qu'individu en maintenant et / ou restaurant ses habilités sociales,
- > Amener le patient à se regarder et se voir avec bienveillance, à "prendre soin de soi",
- > Acquérir des connaissances sur le rôle des soins esthétiques dans le cadre d'une relation d'aide,
- > Avoir une posture professionnelle valorisant l'image de l'autre,
- > Découvrir, pratiquer des techniques de soins esthétiques,
- > Savoir animer un atelier "image de soi et soins esthétiques" dans le cadre d'une relation d'aide.



ORGANISME :

INFIPP



DURÉE :

3 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 120

COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS

Rédaction du cahier des charges en cours.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

Non déterminée



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 122

LA MALADIE D'ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ?



PUBLIC :

Tous les professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASHQ, IDE, psychologues, professionnels de rééducation)



OBJECTIFS :

- > Connaître les caractéristiques de la maladie d'Alzheimer pour reconnaître au quotidien les symptômes et les troubles consécutifs à cette maladie,
- > S'approprier des techniques d'écoute et de communication pertinentes avec le patient/résident et leur famille,
- > Apprendre à gérer les troubles du comportement des personnes ayant une maladie d'Alzheimer et leur dispenser des soins,
- > Analyser sa pratique de soins pour proposer des pistes d'amélioration,
- > Acquérir des techniques de soins adaptées,
- > Construire des "projets" adaptés aux situations liées à la maladie d'Alzheimer.



2 ORGANISMES RETENUS :

ADVITAM ou
FORMAVENIR



DURÉE :

3 jours (2+1)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 125

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES



PUBLIC :

Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, AVS, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, oncologie, réanimation...



OBJECTIFS :

- > Connaître et maîtriser les techniques d'hygiène bucco-dentaire de manière à assurer une prise en charge conforme aux bonnes pratiques,
- > Identifier les besoins spécifiques en hygiène bucco-dentaire (handicap, dépendance, troubles cognitifs, maladies chroniques, soins palliatifs...).



2 ORGANISMES RETENUS :

IFSO ou IGL



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



Les programmes détaillés sont
disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

S 126

PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD



PUBLIC :

Personnels de soins exerçant en EHPAD



OBJECTIFS :

- > Connaître les différentes pathologies psychiatriques, leurs caractéristiques et leurs manifestations,
- > Identifier les besoins spécifiques ainsi que les soins adaptés à ces besoins,
- > Connaître les différents traitements prescrits,
- > Acquérir des compétences nouvelles dans l'accompagnement relationnel, avec ses limites et les techniques à adapter dans les actes quotidiens,
- > Renforcer la cohérence des pratiques de l'équipe pluri-professionnelle,
- > Encourager à se faire aider par des ressources spécialisées extérieures.



ORGANISME :

ADVITAM



DURÉE :

3 jours (2 + 1)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 130

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR



PUBLIC :

Module 1 Sensibilisation : ASHQ et AS

Module 2 Perfectionnement : cadre de santé, IDE, AS et tout personnel paramédical



OBJECTIFS :

Pour répondre spécifiquement aux besoins et à l'amélioration des pratiques des catégories de professionnels, deux modules distincts sont proposés :

> Module 1 - Prise en charge de la douleur - sensibilisation

- Repérer les manifestations de la douleur et les signaler aux professionnels compétents.

> Module 2 - Prise en charge de la douleur - perfectionnement

- Prendre en considération la douleur, la souffrance de chaque résident/patient pour un meilleur confort, une meilleure qualité de vie et de fin de vie.



2 ORGANISMES RETENUS :

ADVITAM ou FORMAVENIR



DURÉE :

2 jours par module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

LE +

sur le module 2

- ADVITAM
Approche active avec des activités réflexives et ludiques
- FORMAVENIR
Formation interactive : utilisation de la réalité virtuelle au service de la montée en compétences

S 140

MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES



PUBLIC :

Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes



OBJECTIFS :

- > Apprendre à préserver et à stimuler les capacités physiques et motrices des personnes âgées pour favoriser et maintenir leur autonomie,
- > Améliorer les conditions de travail des personnels exerçant auprès de personnes âgées ou handicapées vieillissantes pour réduire la pénibilité des tâches et la fatigue professionnelle.



ORGANISME :

INFOR SANTÉ



DURÉE :

3 jours (2 + 1)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Décembre 2021

S 142

PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE



PUBLIC :

Professionnels de santé



OBJECTIFS :

- > Comprendre le mécanisme de chute et savoir la prévenir,
- > Évaluer les facteurs de chute et dépister les personnes à risques,
- > Aborder une démarche d'évaluation et de bilan,
- > Aborder une démarche et des programmes d'actions préventives,
- > Gérer l'après chute.



ORGANISME :

FORMAVENIR



DURÉE :

3 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Mai 2021

S 145

RISQUES SUICIDAIRES CHEZ LA PERSONNE ACCUEILLIE



PUBLIC :

Tout public accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap



OBJECTIFS :

- > Appréhender les multiples dimensions du suicide,
- > Définir les formes de suicide chez la personne accueillie,
- > Repérer les signes de détresse chez les personnes accueillies,
- > Connaître et utiliser les grilles d'évaluation du risque suicidaire,
- > Déterminer les conduites à tenir face au risque de suicide,
- > Déterminer le rôle de l'équipe dans la prévention du risque de suicide.



ORGANISME :

IDEAGE FORMATION



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Septembre 2021

S 161

ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE



PUBLIC :

Tout professionnel d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux



OBJECTIFS :

- > Adapter et soutenir sa pratique professionnelle face à la fin de vie,
- > Mettre en place une relation personnalisée,
- > Accompagner les familles à la fin de vie de leur proche,
- > Élaborer des outils, une démarche visant à l'amélioration des pratiques professionnelles au sein de l'établissement,
- > S'inscrire dans une prise en charge pluridisciplinaire,
- > Prendre du recul face à la fin de vie.



ORGANISME :

INFIPP



DURÉE :

3 jours (2 + 1)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 173

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE



PUBLIC :

AS, AES, AVS des services PASA, UHR, USLD



OBJECTIFS :

- > Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 h),
- > Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne (21 h) en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie,
- > Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 h),
- > Comprendre, interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 h),
- > Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 h).



ORGANISME :

IRFSS CROIX ROUGE



DURÉE :

20 jours répartis en
5 x 4 jours soit un
parcours total de 140 h
Groupe limité
à 12 participants
Validation du parcours si
140 heures effectuées



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Juin 2021

S 230

INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD



PUBLIC :

Professionnels intervenant auprès des personnes âgées



OBJECTIFS :

- > Mieux comprendre la sexualité des personnes âgées et être plus à l'aise pour gérer certaines situations rencontrées dans le travail quotidien.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

Non déterminée



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 280

INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/RÉSIDENTS



PUBLIC :

Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/résident au cours de la télé-expertise ou téléconsultation



OBJECTIFS :

- > Identifier les étapes de la télé-expertise ou téléconsultation,
- > Connaître son rôle dans la télé-expertise ou téléconsultation,
- > Comprendre ce que l'expert attend du soignant et du patient/résident,
- > Acquérir le comportement et les gestes adaptés.



ORGANISME :

IRFSS CROIX ROUGE



DURÉE :

1 jour sur site ou dans les locaux IRFSS - groupe de 1 à 6 personnes



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation



FIN DE MARCHÉ :

Juin 2021

Axe 2

Prévention et gestion des risques

H 102

AFGSU NIVEAU 1 - FORMATION INITIALE



PUBLIC :

Personnels non-soignants (ASH, ASHQ, AVS), administratifs, techniques et ouvriers



OBJECTIFS :

- > Prodiguer les premiers secours par des gestes simples et adaptés,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 1.



ORGANISME :

IFSU



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

30% plan Ets -
70% ANFH CVL pour
les adhérents au plan de
formation

H 103

AFGSU NIVEAU 2 - FORMATION INITIALE



PUBLIC :

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la santé publique (médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électro-radiologie médicale, diététiciennes)

Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU :
techniciens de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers



OBJECTIFS :

- > Utiliser des techniques non invasives,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 2.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

3 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

30% plan Ets -
70% ANFH CVL pour
les adhérents au plan de
formation

DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ



PUBLIC :

Tout public

Module 1 - Prévention et gestion, en communication positive, des situations de violence et d'agressivité



OBJECTIFS :

- > Connaître et mieux comprendre les phénomènes d'agressivité et de violence et en appréhender les spécificités en milieu d'accompagnement et de soins,
- > Comprendre et analyser les processus et les facteurs d'agressivité et de violence,
- > Savoir prévenir un comportement agressif et mettre en pratique des outils de communication en cas de conflits avérés avec agressivité,
- > Cerner et s'approprier les pratiques attendues face à une situation de violence,
- > Gérer l'agressivité et la violence avec des personnes souffrant de troubles du comportement et/ou de démence,
- > Gérer l'après-crise : savoir communiquer en équipe dans les situations rencontrées et en tirer les enseignements,
- > Savoir organiser la prévention de l'agressivité et de la violence au niveau institutionnel.

Module 2 - Apprentissage de techniques élémentaires de préservation face à des personnes au comportement violent avéré ou à la gestuelle incontrôlable

PRE-REQUIS : Avoir suivi le module 1 ou pouvoir justifier de sa participation à une formation identique dans les 4 dernières années



OBJECTIFS :

- > Savoir décrypter plusieurs signes annonciateurs d'un passage à l'acte agressif,
- > Savoir désamorcer une situation de violence,
- > Avoir la bonne attitude psychologique en cas d'agression,
- > Maîtriser les techniques de neutralisation, les techniques de défense et les situations les plus couramment rencontrées.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

Module 1 :
3 jours (2 + 1)

Module 2 :
2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Juin 2021



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE FORMATION

H 112

PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE



PUBLIC :

Personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux



OBJECTIFS :

- > Définir et analyser l'usure professionnelle et ses manifestations,
- > Élaborer une démarche de prévention et de gestion des difficultés rencontrées au quotidien sur son poste de travail.



ORGANISME :

DEMETER SANTÉ



DURÉE :

3 jours (2+1)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 123

GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS



PUBLIC :

Tout public en relation avec les familles



OBJECTIFS :

- > Comprendre les dynamiques familiales et leurs incidences sur la relation Institution/Famille/Résident ou Patient,
- > Appréhender la notion de conflits et en connaître les mécanismes et les canaux d'expression,
- > Savoir anticiper et limiter les conflits avec les familles,
- > Quand le conflit survient : développer des compétences relationnelles afin de mieux gérer les situations conflictuelles sans et avec agressivité.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Juillet 2021

S 169

PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



PUBLIC :

Personnels soignants : cadres de santé, IDE, préparateurs en pharmacie hospitalière



OBJECTIFS :

- > Appréhender la prévention de l'iatrogénie médicamenteuse en milieu hospitalier,
- > Sensibiliser les participants aux risques liés aux erreurs médicamenteuses évitables, afin de mieux les appréhender et les prévenir dans leur pratique,
- > Établir le suivi et la gestion de la sécurité et des risques liés aux circuits et aux médicaments.



ORGANISME :

FORMAVENIR



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

LE +

L'utilisation d'un outil de simulation immersif (Réalité virtuelle) pour un travail sur les savoir-faire réflexes des stagiaires et évaluer la compréhension et la mise en place des recommandations de bonnes pratiques en situation

S 270

TRAVAILLER LA NUIT



PUBLIC :

Personnels soignants de nuit



OBJECTIFS :

- > Identifier les spécificités du travail de nuit et cerner les exigences de ce travail pour le professionnel,
- > Cerner l'impact possible du travail de nuit sur la santé, la vie sociale et professionnelle : trouver son rythme pour préserver son "capital santé", sa motivation et son efficacité au travail,
- > Identifier le vécu psychologique et émotionnel des professionnels de nuit, cerner les modes de réactions possibles et développer la confiance en soi,
- > Cerner la place singulière des professionnels de nuit dans l'accompagnement des usagers et développer des comportements responsables et autonomes respectueux des droits et besoins des usagers,
- > Participer à la qualité et à la continuité de l'accompagnement des usagers par un travail d'équipe cohérent la nuit et une bonne coordination avec les équipes de jour,
- > Accompagner avec bientraitance en toute circonstance.



ORGANISME :

ANTIDOTE EXPERTISE



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 271

NOUVEAUTÉ

LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE DE NUIT À DESTINATION DES PERSONNELS DE NUIT EN EHPAD



PUBLIC :

AS et ASH travaillant en EHPAD, de nuit, et de tout statut (public, privé et territorial)



OBJECTIFS :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé et du Pacte de refondation des urgences, l'ARS souhaite, en partenariat avec les OPCA et OPCO des branches sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire du Centre-Val de Loire, déployer des sessions de formation relatives à l'amélioration des pratiques professionnelles afin de viser la qualité et la sécurité des soins à l'intention des personnels de nuit en EHPAD et plus particulièrement pour la prise en charge des situations d'urgence de nuit.

- > Prévenir la survenue des situations d'urgences à risques en EHPAD en améliorant leur repérage, la détermination des niveaux de soins,
- > Limiter le recours aux services d'urgence en évitant les hospitalisations inutiles,
- > Améliorer la prise en charge des retours d'hospitalisation des services d'urgence,
- > Améliorer les pratiques professionnelles en vue de la qualité et de la sécurité du service rendu à l'usager et aux acteurs du système de santé pour les personnels de nuit en EHPAD,
- > Permettre aux équipes des EHPAD d'avoir un sentiment de sécurité face à des situations difficiles durant leur travail de nuit.



ORGANISMES :

IFAS de Bourges pour le 18
CESU 28 pour le 28
CH Blois (CESU + IFSI) pour le 36 et le 41
Croix Rouge pour le 37 et le 45



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ARS



Axe 3

Ressources humaines et conseil aux agents

A 130

PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION FORMATION



PUBLIC :

Tout acteur de la formation : responsables des ressources humaines, responsables ou chargés de formation, cadres supérieurs et/ou de proximité, représentants du personnel, qualitiiciens...

Deux modules pouvant être suivis de manière indépendante :

- > **Module 1 - Construire et suivre son plan de formation**
- > **Module 2 - Évaluation des actions de formation**



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

2 jours par module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation

A 150

DISPOSITIF MODULAIRE - FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



PUBLIC :

Personnels administratifs



OBJECTIF :

> Assister le directeur et le responsable de service RH dans la gestion quotidienne du personnel.



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

- > **Module 1 - Statut du personnel hospitalier non médical**
- > **Module 2 - Contrats de travail**
- > **Module 3 - L'avancement**
- > **Module 4 - Modalités de décompte du temps de travail**
- > **Module 5 - Gestion de la paie du personnel non médical**
- > **Module 6 - Gestion des accidents du service et des maladies professionnelles**



ORGANISME :

OBEA



DURÉE :

1 à 3 jours selon le module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Juin 2021



Les programmes détaillés sont
disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

A 180

DISPOSITIF MODULAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE - CEP



PUBLIC :

Toute personne (identifiée et inscrite par la direction de l'établissement) en situation de réaliser un accompagnement CEP auprès d'agents de la fonction publique hospitalière



OBJECTIFS :

Parcours de professionnalisation qui comprend :

- > un module de base obligatoire + un module optionnel sur la conduite d'entretien, permettant de réaliser le niveau 1 du CEP,
- > un auto-diagnostic réalisé avec le soutien du prestataire,
- > 6 modules de spécialisation facultatifs permettant de réaliser un CEP plus approfondi allant jusqu'à la construction du projet professionnel et le montage du dossier de demande de financement.



ORGANISME :
SYNERGIES

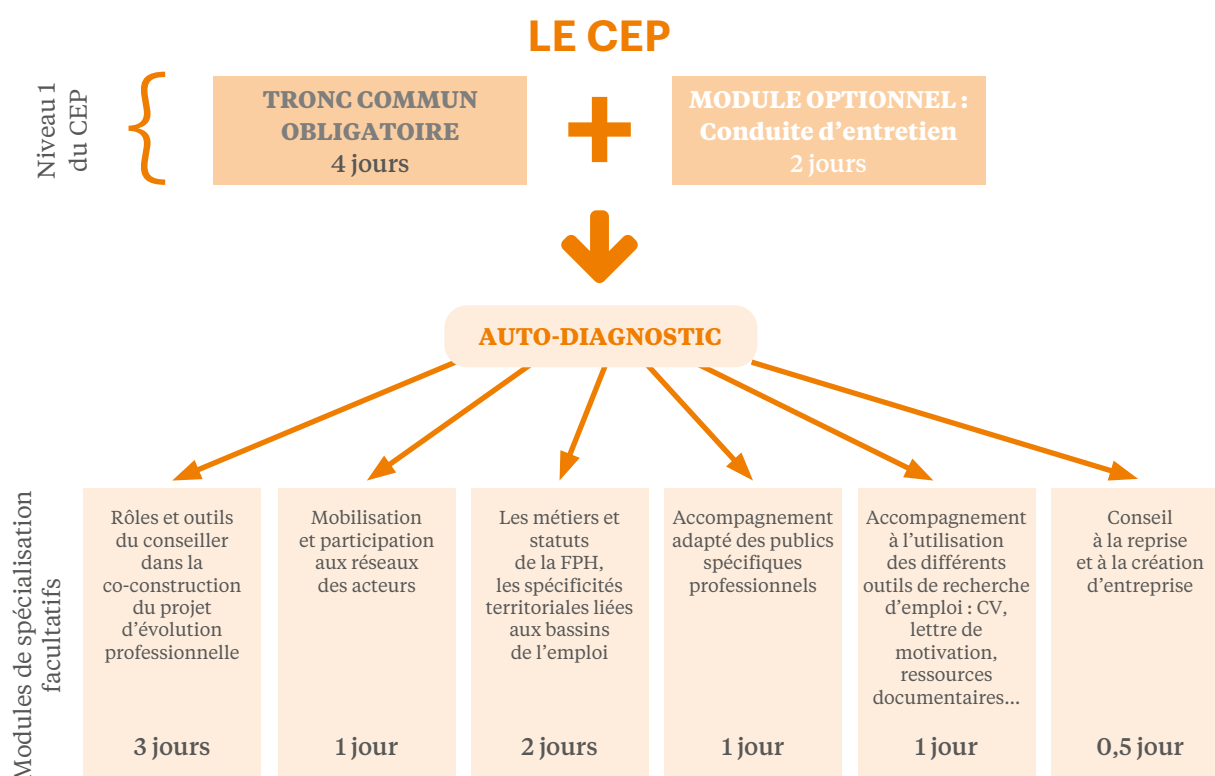


DURÉE :
Tronc commun obligatoire
4 jours (2+2)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
ANFH pour les adhérents au plan de formation

Présentation des modules :



NOUVEAUTÉ

Mise en en place du réseau CEP :

L'ANFH va proposer la création d'un réseau de Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP), réseau composé des personnes ressources identifiées comme CEP. La volonté de l'ANFH est de professionnaliser leurs pratiques en qualité de CEP notamment à travers :

- > des apports de connaissances avec l'intervention de partenaires régionaux de l'ANFH,
- > le partage de pratiques entre pairs,
- > l'analyse de situations professionnelles,
- > des apports méthodologiques en matière de posture ou d'outils qui répondraient aux besoins des CEP concernés.

Axe 4

Management et tutorat



MANAGEMENT

H 195

PARCOURS DE FORMATION MODULAIRE POUR LES ENCADRANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



PUBLIC :

Tout professionnel en situation d'encadrement, quel que soit le secteur d'activité (soins, administratif, logistique, technique, éducatif) dans la fonction publique hospitalière

- > **Module 1 - Positionnement (à distance)**
- > **Module 2 - Actualités de la FPH**
- > **Module 3 - Actualités juridiques**
- > **Module 4 - La qualité dans la FPH**
- > **Module 5 - Communication et accompagnement du changement**
- > **Module 6 - Gestion et conduite de projet**
- > **Module 7 - Gestion des situations difficiles**
- > **Module 8 - Gestion du temps de travail**
- > **Module 9 - Conduire un entretien professionnel**
- > **Module 10 - Manager des compétences**
- > **Module 11 - Du manager au leader**
- > **Module 12 - Optimiser son temps de travail**
- > **Module 13 - Le management multi-sites**
- > **Module 14 - Certification**



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

Non déterminée



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



Les programmes détaillés sont
disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

H 295

NOUVEAUTÉ

ENCADREMENT DE PROXIMITÉ : PILOTER ET ANIMER UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE



PUBLIC :

Tout professionnel exerçant des fonctions ou des missions d'encadrement de proximité au sein des services administratifs, logistiques ou techniques



OBJECTIFS :

- > Identifier sa place, son rôle en tant que responsable de proximité au sein de l'institution hospitalière,
- > Développer ses compétences managériales,
- > Savoir appliquer les outils méthodologiques de management.



ORGANISME :
INFORELEC



DURÉE :
4 jours (2+2)



**FINANCEMENT
PÉDAGOGIQUE :**
ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation

M 100

NOUVEAUTÉ

PARCOURS MANAGER MÉDICAL



PUBLIC :

Tout personnel médical en situation de management (chef de pôle, chef de service, responsable d'unité, médecin coordonnateur, président de CME...)



OBJECTIFS :

> Module 1 - Quel positionnement du manager médical dans un environnement hospitalier en pleine mutation ?

- Identifier les interactions des différents acteurs dans le processus décisionnel au sein de l'établissement,
- Connaître les nouvelles modalités de l'organisation médicale dans le contexte des groupements hospitaliers de territoire (GHT).

> Module 2 - Développer son leadership et prendre soin de son équipe

- Savoir se situer dans sa performance managériale,
- Mobiliser, dynamiser, prendre soin de l'équipe dont on a la responsabilité.

> Module 3 - Prévenir et traiter les conflits par la communication positive

- Développer une communication positive et efficace,
- Prévenir les conflits,
- S'approprier une démarche.

> Module 4 - Mieux manager pour mieux soigner : Démarche participative et Qualité de Vie au Travail

- Appréhender l'intérêt et les enjeux de la démarche participative pour améliorer la Qualité de vie au travail et la qualité des soins au sein de son équipe,
- Maîtriser les fondamentaux de la démarche participative,
- Dynamiser les espaces d'échanges.



ORGANISME :
CNEH



DURÉE :
6 jours (1+2+2+1)
étalés sur 2 à 3 mois



**FINANCEMENT
PÉDAGOGIQUE :**
Fonds mutualisés
nationaux pour
les établissements
adhérents

TUTORAT

S 189

ÊTRE TUTEUR DE STAGE



PUBLIC :

Personnels soignants chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux



OBJECTIFS :

- > Se positionner en tant que tuteur pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences,
- > Renforcer ses compétences en pédagogie,
- > Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants,
- > Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

Non déterminée



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation



Axe 5

Services logistiques

T 150

LA MÉTHODE RABC EN BLANCHISSERIE



PUBLIC :

Agents de blanchisserie/buanderie, de lingerie et tout personnel en lien avec la fonction linge



OBJECTIFS :

- > Maîtriser les spécificités propres à la nouvelle approche "maîtrise de la bio contamination des articles textiles traités en blanchisserie",
- > Mettre en place la méthode RABC (méthode et outils),
- > Évaluer la maîtrise des risques et identifier les conditions de réussite ou d'échec dans l'application de la méthode RABC.



ORGANISME :

ADVITAM



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

DISPOSITIF MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE



PUBLIC :

Personnels de cuisine



OBJECTIFS :

L'ANFH Centre-Val de Loire propose les modules distincts et courts suivants dans lesquels l'accent sera mis sur le respect de :

- la bonne hygiène en restauration collective.
- les prescriptions de repas par le médecin, la diététicienne.
- la lutte contre le gaspillage.
- > **Module 1 A1** - Les techniques de cuisson évolutive
- > **Module 1 A2** - Cuisson et valorisation des légumes
- > **Module 1 A3** - Cuisson et valorisation des poissons
- > **Module 2 A1** - Améliorer l'appétence et les goûts des plats mixés froids, du manger-mains (hors d'œuvres et desserts)
- > **Module 2 A2** - Les desserts : les fabrications de base (pâtes, crèmes, appareils de base, sauces et coulis)
- > **Module 2 A3** - Les desserts : réalisation de pâtisseries et entremets simples
- > **Module 2 A4** - Les pâtisseries d'assemblage en collectivité
- > **Module 3 A1** - Les principes de l'équilibre alimentaire
- > **Module 3 A2** - Élaborer et valoriser une production de hors-d'œuvres et entrées en restauration collective
- > **Module 3 A3** - Améliorer l'appétence et le goût des plats mixés chauds
- > **Module A11** - Cuisiner pour les personnes âgées
- > **Module A12** - Nutrition des personnes âgées
- > **Module A13** - Production et distribution dans le cadre d'une liaison froide



ORGANISME :

AFPA



DURÉE :

2 jours / module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Mars 2021



Les programmes détaillés sont
disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

Axe 6

Handicap, enfance et famille

E 100

NOUVEAUTÉ

FORMATION CROISÉE POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE



PUBLIC :

Tous les professionnels concernés et œuvrant dans le cadre des DAME et/ou des DITEP



OBJECTIFS :

- > Connaître les métiers de chacun et conjuguer les compétences,
- > Identifier les rôles, missions et champs de compétences des acteurs concernés par l'école inclusive,
- > Définir les domaines d'expertise propre et les domaines d'interdisciplinarité pour mieux agir en complémentarité,
- > Contribuer à la construction d'un partenariat réussi et efficient sur le terrain au profit des enfants en situation de handicap et plus largement aux besoins particuliers de tous les élèves,
- > Identifier les conditions de réussite dans un contexte territorial,
- > Enrichir le réseau, savoir s'appuyer sur des ressources.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Prise en charge ARS

E 110

NOUVEAUTÉ

LA COORDINATION DE PARCOURS



PUBLIC :

Professionnels occupant ou ayant vocation à occuper une fonction de coordination, responsables d'établissements désireux de mettre en place cette fonction et personnels de l'Education Nationale dans le cadre des DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif, autrement dit un fonctionnement en dispositif IME/SESSAD auxquels peuvent être associés des personnels intervenant en DITEP)



OBJECTIFS :

- > Comprendre les orientations des politiques publiques et le cadre juridique dans lesquels s'inscrit la notion de parcours,
- > Comprendre et s'appropriier le sens et les enjeux du changement et ses conséquences sur le positionnement des intervenants des établissements concernés,
- > Connaître, comprendre et situer la mission de coordination
- > Identifier le rôle et les missions du référent en interne dans un contexte de travail en réseau et en partenariat,
- > Identifier les actions et les outils en faveur de la continuité et la cohérence de l'accompagnement,
- > Identifier les repères méthodologiques pour l'exercice de cette mission.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Prise en charge ARS

E 120

NOUVEAUTÉ

L'APPROCHE POSITIVE ET COMPÉTENCES PSYCHO-SOCIALES DES JEUNES PORTEURS DE HANDICAP



PUBLIC :

Professionnels des établissements DAME et DITEP et professionnels de l'Education Nationale



OBJECTIFS :

- > Accompagner à la mise en œuvre d'un projet de développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS),
- > Développer l'approche positive par le développement des CPS des jeunes en proposant des ateliers spécifiques,
- > Identifier des stratégies concrètes pour évoluer dans cet accompagnement,
- > Donner des clés aux jeunes qui seront inclus dans le milieu ordinaire pour avoir un comportement adapté,
- > Associer les intervenants de l'Education Nationale afin d'assurer un cadre de travail transversal.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

3 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Prise en charge ARS

Axe 7

Préparation aux concours

P 100

PRÉPARATION À L'INTÉGRATION EN IFAS



PUBLIC :

Agents de la FPH en exercice



OBJECTIFS :

Cette formation tient compte des nouvelles modalités de sélection inscrites dans l'arrêté du 7 avril 2020.

- > Acquérir une méthodologie pour rédiger une lettre de motivation, un CV et un document présentant son projet ou une situation (personnelle, professionnelle),
- > Développer ses capacités d'argumentation, de structuration et d'expression écrite,
- > Acquérir les connaissances de base des applications numériques et du calcul,
- > Acquérir des connaissances en biologie
- > Développer les capacités d'ouverture, d'analyse et de synthèse à partir des connaissances acquises dans le domaine sanitaire et social,
- > Présenter son parcours lors d'un entretien et argumenter ses motivations, son projet,
- > Développer ses capacités en expression orale et gérer le stress.

L'individualisation sera au cœur du dispositif avec une élaboration de parcours reposant sur les axes d'amélioration de chacun.

Un suivi distancié et présentiel (sous forme d'entretiens) permettra de poser des axes et des moyens de progression et de pointer les méthodes d'apprentissage individualisées des apprenants.



ORGANISME :

IFSO



DURÉE :

1 jour de positionnement
2 à 20 jours selon les
préconisations



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation



Les programmes détaillés sont
disponibles sur le site internet
www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE EN IFSI



PUBLIC :

Aides-soignants ou auxiliaires de puériculture ayant 3 années d'expérience.

Prérequis : avoir acquis 3 années d'expérience professionnelle en équivalent temps plein et ne pouvant intégrer la filière par parcours sup réservée aux bacheliers



OBJECTIFS :

> Module 1 - Méthodologie des épreuves écrites

- Maîtriser les règles de forme,
- Maîtriser les règles de fond.

> Module 2 - Monde contemporain

- Apprendre à se constituer une base de ressources documentaires,
- Enrichir ses connaissances sociales et sanitaires.

> Module 3 - Applications numériques en situations professionnelles

> Module 4 - Culture professionnelle

- Ce module doit permettre aux candidats d'acquérir les fondamentaux de la culture professionnelle pour répondre sereinement aux questions du jury à l'oral comme à l'écrit.

> Module 5 - Communication orale

- Cerner les contours de l'exposé,
- Savoir échanger avec le jury.

Les épreuves se décomposent, comme suit :

- > Une épreuve orale : un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience, le projet professionnel et les motivations.
- > Une épreuve écrite d'1 heure comprenant :
 - > Une sous épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur environnement professionnel.
 - > Une sous épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des 2 épreuves est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

L'épreuve écrite d'admissibilité n'interroge pas que les savoirs du candidat, ses connaissances théoriques ou la clarté de son projet professionnel. Elle valide aussi sa capacité à intégrer une méthodologie, à la reproduire pour présenter des contenus lisibles et structurés.



ORGANISME :

CONVERGENCES



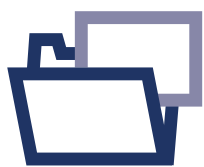
DURÉE :

12 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation



Actions de Formation Nationales - AFN



LES AFN ACCESSIBLES AUX PRATICIENS

L'ANFH élargit son offre d'actions de formation nationales en direction des professionnels médicaux et propose de nouvelles actions de formation nationales spécifiques aux professionnels médicaux.

Toutes les formations proposées sont accessibles sur le site ANFH, dans la rubrique PRATICIENS :

<http://www.anfh.fr/les-actions-de-formation-nationales-afn-accessibles-aux-praticiens>.

Parallèlement, l'ANFH met à disposition des informations et des outils consacrés à la gestion du Développement professionnel continu médical (DPCM) des professionnels médicaux qui exercent dans les établissements publics de santé. Découvrez l'ensemble des services sur www.anfh.fr.

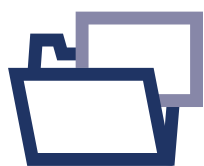
THÈMES DES AFN 2021

4 propositions faites par les délégations régionales ont été retenues en AFN 2021.

- Les premiers secours en santé mentale,
- QVT : la méditation en pleine conscience, outil de prévention pour lutter contre l'épuisement professionnel (burn-out),
- La communication non verbale dans la relation aux patients déments/désorientés ou non communicants,
- Les nouvelles technologies au service de la gestion d'un hôpital.

Les AFN 2021 sont prises en charge sur les crédits mutualisés de l'ANFH pour les établissements adhérents.

Les programmes de formation vous seront communiqués dès que les marchés seront attribués.



Thèmes des AFN 2020

Les actions de formation nationales 2020 sont prises en charge sur les crédits régionaux mutualisés de l'ANFH Centre-Val de Loire, sur demande adressée au pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire, pour les établissements adhérents.

THÈMES ANFH 2020	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé MODULE 1 : Vaccination : un enjeu majeur de prévention en santé publique MODULE 2 : Les fondamentaux de la vaccination	Mod 1 : 1 jour Mod 2 : 2 jours	FORMAVENIR PERFORMANCES
Les incontournables de la chaîne Accueil - Facturation - Recouvrement des soins	3 jours (2+1)	CNEH
Accompagner les aidants	2 jours (1+1)	ANTIDOTE EXPERTISE ou FORMAVENIR PERFORMANCES
Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée	3 jours	GRIEPS
Distance relationnelle entre usagers et professionnels : un équilibre à trouver	3 jours (2+1)	FORMAVENIR PERFORMANCES ou GRIEPS
Précarité et rupture des parcours de soins	3 jours (2+1)	GRIEPS
Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine		En cours d'achat
Santé sexuelle dans une approche pluri-professionnelle		En cours d'achat



Consultez les programmes AFN 2020 sur www.anfh.fr/centre

Onglet

 MES OUTILS EN LIGNE



Thèmes des AFN 2019

Les actions de formation nationales 2019 sont prises en charge sur le plan de formation des établissements sur demande adressée au pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

THÈMES ANFH 2019	🕒 DURÉE	🎓 ORGANISMES DE FORMATION
La relation patient soignant à l'ère du digital	2 jours	SPH CONSEIL
Manager à l'échelle du GHT	3 jours (2+1)	DR. LAURENT GIRAUD ou SPH CONSEIL
Améliorer ensemble le travail au quotidien : quelle place pour chacun ?	3 jours (2+1)	FORMAVENIR ou RESEAU CEDRE SANTE
Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD	3 jours (2+1)	AFAR ou IDEAGE
Tous concernés par le psychotraumatisme : repérage et prise en charge des victimes	2 jours	FORMAVENIR
Optimiser votre codage PATHOS ET GIR : véritable enjeu financier en EHPAD	2 jours	SPH CONSEIL
Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes	3 jours (2+1)	FORMAVENIR ou INFIPP
Repérage précoce des troubles du neuro-développement (dont troubles du spectre de l'autisme) chez l'enfant de 0 à 6 ans	3 jours (2+1)	TLC

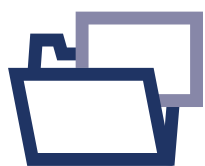
Consultez les programmes AFN 2019 sur www.anfh.fr/centre



Onglet



MES OUTILS EN LIGNE



Thèmes des AFN 2018

Les actions de formation nationales 2018 sont prises en charge sur le plan de formation des établissements sur demande adressée au pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

THÈMES ANFH 2018	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les ETS de la FPH MODULE 1 : Être acteur opérationnel de la QVT dans son équipe MODULE 2 : Piloter stratégiquement et opérationnellement la démarche de QVT dans son établissement	Mod 1 : 2 jours (1+1) intersession de 6 à 8 semaines Mod 2 : 3 jours (2+1) intersession de 6 à 8 semaines	CNEH ou AXXIS Formation Santé
Formation des professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention, de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité globale des établissements de santé MODULE 1 : Contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant la culture de la sécurité MODULE 2 : Collaborer à la mise en œuvre et au suivi du plan de sécurisation de l'établissement	Mod 1 : 1 jour Mod 2 : 1 jour	FORMAVENIR PERFORMANCES
Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP	3 jours (2+1) intersession de 2 mois	CESIFORM ou INFOR SANTÉ SARL
Reclassement professionnel et reconversion	3 jours (2+1) intersession de 1 à 2 mois	GRUPE ENEIS ou INITIATIVE PRÉVENTION
Comment intégrer les nouveaux modes d'apprentissage dans la politique formation et déterminer les méthodes pédagogiques appropriées ?	2 jours	ECS COMPÉTENCES
Accompagnement et prise en charge des adultes avec troubles du spectre autistique (TSA)	3 jours (2+1)	ANTIDOTE EXPERTISE
Les soins de support en cancérologie	2 jours (1+1) intersession de 1 à 2 mois	FORMAVENIR PERFORMANCES
Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies neuro-dégénératives (en établissements de santé et en EHPAD)	3 jours (2+1) intersession de 2 à 3 semaines	IFSO

L'ANFH soutient les professionnels hospitaliers pour la mise en place des GHT

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) a pour objet de permettre aux établissements de construire une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient et de contribuer à assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Dans chaque groupement, les établissements élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité, ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours. Le GHT assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements.

L'OFFRE DE FORMATION ANFH GHT

L'offre de formation a pour objectif d'accompagner les publics concernés par la mise en place des GHT (Directions, équipes Formation, équipes soignantes, équipes SI...) et de favoriser l'appropriation des nouvelles dispositions. Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ANFH.

DIRECTION ET MANAGEMENT (Y COMPRIS MÉDICAL)

Formation "Manager à l'échelle d'un GHT"

> Développer une posture et des pratiques de management adaptées à ce contexte.

ÉQUIPES MÉDICALES ET SOIGNANTES

Formation "Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP"

> S'approprier les notions et méthodologies liées aux filières de soins et s'impliquer pleinement dans leur construction et leur évaluation.

ÉQUIPES RH/FORMATION

Formation des responsables et chargés de formation au sein de GHT

> Permettre aux responsables et équipes Formation d'impulser, animer ou participer à une démarche participative de coordination des plans de formation et/ou DPC. Elle comporte 2 modules dont 1 spécifiquement dédié aux "coordonnateurs" de cette démarche à l'échelle du GHT.

ÉQUIPES SI

Parcours de formation modulaire "Système d'Information Convergent"

La mutualisation des Systèmes d'Information (SI) et l'objectif de convergence dans le cadre des GHT ont des impacts sur plusieurs dimensions des SI : stratégie, processus de travail, fonctions offertes et applications, RH et infrastructures.

Le parcours de formation, élaboré par un groupe de travail associant ANFH, DGOS et professionnels des SI est assuré par le CNEH et combine :

- Module 1 tronc commun destiné à l'ensemble des équipes, visant une compréhension commune des enjeux des GHT.
- 5 modules thématiques destinés à accompagner les directions, responsables ou équipes SI, selon leurs missions : Module 2 conduite du changement, Module 3 étude d'opportunité du recours à des prestataires/services externes, Module 4 audibilité des SI, Module 5 urbanisation du SI convergent, Module 6 un module spécifique sur la sécurité des SI et protection des données dans le cadre d'un GHT.

ACTEURS DES ACHATS

Offre de formation modulaire destinée aux agents de la fonction Achat dans le cadre des GHT

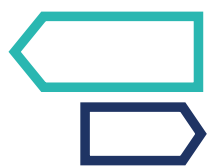
La mise en place des GHT a induit un fort bouleversement de la fonction Achat. Le transfert de missions des établissements-parties vers l'établissement support pour les étapes de passation de marchés a en effet modifié les rôles et responsabilités de chacun.

Afin de vous accompagner dans cet objectif de mutualisation, l'ANFH vous propose une offre de formation composée de 3 modules s'adressant à des publics différents :

Module 1	Module 2	Module 3
Les fondamentaux de l'achat public en GHT	Le management et l'animation de la fonction achat en GHT	Le contrôle de gestion des achats en GHT
 DURÉE : 2 jours	 DURÉE : 2 jours + 1	 DURÉE : 2 jours + 1
 PUBLIC : Acteurs de la filière Achats (acheteur, juriste-marchés, pharmacien, biologiste, référent Achats) > Intra-GHT > Inter-GHT régionaux > ou Intra établissement	 PUBLIC : Toute personne ayant un rôle d'animation dans la filière Achats (référent Achats, responsable de GHT, directeur Achats)	 PUBLIC : Toute personne exerçant la mission de contrôleur de gestion Achats en GHT ou assimilé



Pour toute programmation, veuillez contacter le Pôle formation de la délégation : centre.formation@anfh.fr



Dispositif d'accompagnement et de formation au Management des Métiers, Emplois et Compétences - MMEC



L'ANFH propose une nouvelle offre d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences.

UNE NOUVELLE OFFRE ANFH "MMEC" : POURQUOI ?

Accompagnement des établissements ou groupes d'établissements sur le management des métiers, emplois et compétences

- > Pour initier ou relancer une démarche de Management des Métiers, Emplois et Compétences
- > Pour associer gestion des compétences et qualité de vie au travail, gestion des inaptitudes...
- > Pour renforcer certains processus RH (recrutement, formation, mobilité, maintien dans l'emploi)
- > Pour mieux anticiper les évolutions des métiers et des organisations

Formation des encadrants aux entretiens professionnels (EP) et de formation (EF)

- > Pour appuyer les encadrants dans la préparation, l'animation et le suivi des EP/EF
- > Pour développer une culture de management par objectifs et/ou par les compétences
- > Pour harmoniser les pratiques managériales...

UNE NOUVELLE OFFRE ANFH "MMEC" : POUR QUI ?

Accompagnement des établissements ou groupes d'établissements sur le management des métiers, emplois et compétences

- > **Destiné aux établissements ou groupes d'établissements de toute taille et tout secteur d'activités** : sanitaire, EHPAD, handicap, enfance-famille
- > Les **acteurs** formés et/ou accompagnés peuvent être :
 - Direction Générale, Direction des Ressources Humaines, Coordination des soins, Directions fonctionnelles...
 - Trios de pôle, encadrement Supérieur, encadrement de proximité, agents RH..
 - Comité de pilotage, groupe projet...

Formation des encadrants aux entretiens professionnels (EP) et de formation (EF)

- > **Destinée aux personnels en situation d'évaluateurs** : médicaux, soignants, administratifs, logistiques ou techniques

Cette offre se divise en 2 axes :

• **L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SERA MODULAIRE AVEC :**

Module 1	Module 2	Module 3
Diagnostic	Formation-action	Appui opérationnel / conseil
 DURÉE : 1/2 à 1 jour	 DURÉE : +/- 6 jours	 DURÉE : Si nécessaire
 OBJECTIFS : > Dresser un état des lieux de la situation en termes de management des métiers, emplois et compétences > Proposer un plan d'actions, avec un accompagnement associé	 OBJECTIF : > Permettre aux acteurs concernés d'acquérir ou de développer des compétences en termes de management des métiers, emplois et compétences	 OBJECTIF : > Faciliter et outiller la mise en œuvre des actions de management des métiers, emplois et compétences

• **UNE FORMATION DES ENCADRANTS DANS LEURS PRATIQUES MANAGÉRIALES, DU MANAGEMENT DES COMPÉTENCES**

La formation des encadrants pourra avoir lieu à distance, en présentiel ou en combinant les deux.

Les objectifs seront d'aider à préparer les entretiens, d'identifier les compétences, maîtriser les enjeux et identifier une méthode.

Durée et spécificités des 4 prestataires retenus :

GRIEPS Formation mixte > ~2h à distance sur la notion de compétence et le MMEC "de A à Z" > 2 jours en présentiel > ~ 1 h à distance sur les bonnes pratiques d'entretien	CAPITAN Formation en présentiel > 2 jours avant les entretiens > intersession avec suivi à distance du formateur > 1 jour de retour d'expériences à l'issue des entretiens
INFORELEC Formation en présentiel 2 jours consécutifs	PRISMA Formation mixte > ~ 0,5 j à distance sur les notions de MMEC > 2 jours en présentiel, avec exploitation des réflexions et travaux réalisés à distance



Pour toute programmation, veuillez contacter le pôle formation de la délégation :
centre.formation@anh.fr



Les outils d'aide à l'achat de formations

Depuis 2014, l'ANFH a le statut de centrale d'achat. Elle contractualise donc les marchés de formation pour le compte des établissements. Ainsi, toutes les thématiques achetées par les délégations territoriales peuvent être en partie redéployées pour votre établissement ou votre GHT.

L'ANFH propose un ensemble d'outils pour simplifier les achats de formation et respecter les règles définies par le Code des commandes publiques.

LA ForMule ANFH

LA ForMuLE ANFH est un acronyme qui signifie "Les Achats de FORMation MUTualisés en Ligne pour les Etablissements adhérents de l'ANFH".

Ce nouvel outil numérique proposé par l'ANFH a pour objectif de faciliter l'achat des formations pour les établissements de la Fonction publique hospitalière, adhérents à l'ANFH.

LA ForMuLE vise plusieurs objectifs :

- > Faciliter l'achat de formations réalisé par les établissements, en GHT ou non ;
- > Renforcer l'offre de services auprès des établissements, sans formalité ni surcoût ;
- > Offrir aux établissements des conditions de réalisation de prestations de formation sécurisées ;
- > Proposer une offre de formation adaptée aux attentes et à l'actualité des établissements de la FPH.



Avec un compte utilisateur, vous pourrez prochainement :

- > Visualiser l'ensemble de l'offre de formation achetée par l'ANFH ;
- > Rechercher une formation adaptée aux besoins (thématique, durée, modalités, DPC...) ;
- > Consulter et / ou télécharger le programme détaillé d'une formation ;
- > Préparer en ligne la commande de formation
- > Valider et envoyer le bon de commande à l'organisme de formation ;
- > Modifier et / ou annuler une commande ;
- > Assurer le suivi des commandes ;
- > Consulter les données statistiques relatives aux commandes passées dans l'outil.

ALFRESCO : OUTIL D'AIDE À L'ACHAT DE PRESTATIONS FORMATION



L'ANFH met à disposition de ses établissements adhérents un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation : la base documentaire ALFRESCO, accessible via la page d'accueil de la plateforme d'achat de formation.

Cette base documentaire propose des guides et fiches pratiques pour aider les établissements à la compréhension de la réglementation des marchés publics, et des modèles de documents pour faciliter sa mise en application dans le cadre des achats de formation réalisés pour un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs (groupements de commandes).

<http://www.anfh.fr/etablissements/acheter-une-prestation-de-formation>

LA PLATEFORME D'ACHAT DE PRESTATIONS DE FORMATION

Cet outil, accessible via le site internet de l'ANFH, permet de dématérialiser la gestion de l'ensemble de la procédure d'achat y compris la réception des offres et la contractualisation des marchés. Il a vocation à faciliter l'application de la réglementation des marchés publics et à aider

les établissements à simplifier la conduite de leurs achats de formations.

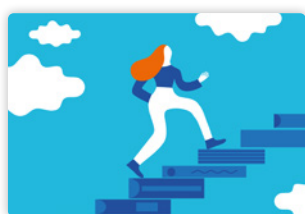
L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique).

> une seule adresse : **plateforme.achat@anfh.fr**



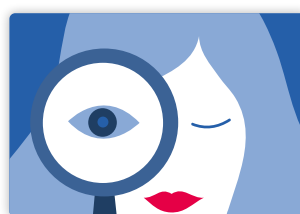
Accompagnement des projets professionnels individuels

La conseillère en dispositifs individuels se tient à votre disposition pour vous aider à accompagner les agents de votre établissement en matière de projets individuels.



Le conseil en évolution professionnelle

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il peut être également assuré par des conseillers au sein des établissements de la FPH.



Le bilan de compétences

Il permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.



La validation des acquis de l'expérience

Elle permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.



Le congé de formation professionnelle

Il propose aux agents de financer un projet personnel de formation pour accéder à un changement d'activité ou de profession, élargir le champ culturel, la vie sociale ou aboutir à un niveau de qualification supérieur.



L'ANFH Centre - Val de Loire met à votre disposition de nombreuses informations sur les DISPOSITIFS INDIVIDUELS. Vous pouvez les découvrir sur www.anfh.fr/centre

Onglet



SERVICES AUX AGENTS



Des livrets peuvent être commandés gratuitement sur le site

CONTACT : Martine SOARES - Tél. 02 54 74 98 44 > m.soares@anfh.fr

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : lundi, mardi et jeudi 9h30 - 12h30 et 13h30 - 16h00

Accompagnement des projets personnels de formation



Les études promotionnelles - EP

Les EP sont des formations permettant l'accès à des diplômes du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministère chargé de la santé.

Les instances régionales ont retenu deux commissions d'attribution des fonds aux établissements qui présentent des dossiers : en décembre pour les rentrées du premier semestre et en juillet pour les rentrées du second semestre.

Les principales formations financées ont un plafond de prise en charge. Le montant attribué est réparti sur les coûts pédagogiques, les frais de traitement puis sur les déplacements.

Les coûts pédagogiques comprennent les droits d'inscription et les coûts de formation (TTC).

Les frais de traitement sont pris en charge sur la base d'un forfait selon le grade ou la catégorie de

l'agent qui est parti en formation. Les modalités de prise en charge sont détaillées dans le guide de financement EP mis à disposition de chaque établissement lors du recueil des besoins.

Les frais de déplacement sont pris en charge selon la réglementation en vigueur.

Les dossiers sont examinés par le Comité Territorial (CT) en fonction de l'ordre de priorité des demandes de financement renseignées par les établissements, de l'utilisation de l'enveloppe du plan de formation pour les EP, des soldes non reportables de l'établissement, des financements antérieurs accordés à l'établissement, de l'évolution des besoins en recrutement régionaux et de l'évolution des métiers dans le service public hospitalier.

Le FQ&CPF - Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation remplace le FORMEP

Dans le but de toujours mieux accompagner la mise en place des nouvelles dispositions et de contribuer à donner une traduction concrète à la transposition du Compte Personnel de Formation dans la Fonction publique hospitalière, l'ANFH a décidé de renforcer la mutualisation de ses fonds afin de participer à la prise en charge de dossiers CPF d'agents de ses établissements adhérents et a créé le Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation.

Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation

Le fonds régional mutualisé "FORMEP" consacré aux études promotionnelles est devenu depuis 2019 le FQ&CPF dédié au financement de formations "CPF" diplômantes, qualifiantes et certifiantes.

L'objectif unanimement partagé par l'ensemble des composantes de l'ANFH est de permettre aux agents d'accéder à une qualification ou de développer leurs compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle et d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour toutes et tous, notamment pour les personnels les moins qualifiés.

Le FQ&CPF complètera la politique CPF des établissements et permettra la prise en charge

de dossiers présentés par les établissements adhérents. Les dossiers devront présenter les caractéristiques suivantes :

- EP (tous niveaux confondus)
- Autres qualifications et certifications selon les critères suivants :
 1. Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers)
 2. Qualification ou certification de niveaux I à V et "sans niveau spécifique" (type CQP équivalent) - nomenclature des diplômes depuis 2019
 3. Qualification ou certification inscrite sur l'une des listes suivantes :
 - Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - Répertoire spécifique
- Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles
- Les publics prioritaires retenus par le Bureau national de l'ANFH sont les agents de catégorie C, en particulier des filières non soignantes.

L'ANFH met par ailleurs à disposition une série d'outils facilitant la mise en place d'une politique CPF : www.anfh.fr/thematiques/le-compte-personnel-de-formation-cpf



Nos moyens de communication

La NEWSLETTER :

L'outil indispensable pour suivre l'actualité de l'ANFH Centre-Val de Loire :

Elle communique sur :

- Les actualités et les grandes échéances pour la gestion des fonds (Dossiers Études Promotionnelles, clôtures, CPF, dossiers des dispositifs individuels)
- Les journées thématiques régionales
- Les actualités juridiques
- Les places disponibles sur les sessions de formation du plan d'actions régional et coordonné et AFN

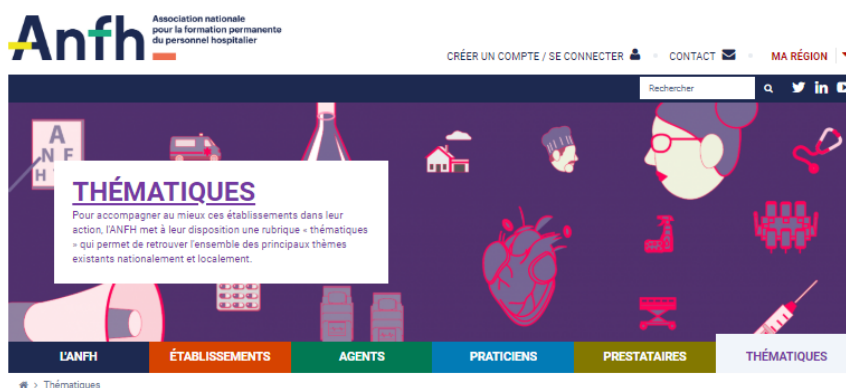
Le site internet :

Le site ANFH Centre-Val de Loire : 6 rubriques, accessibles sur toutes les pages du portail, permettent d'accéder aux informations de la région Centre-Val de Loire.

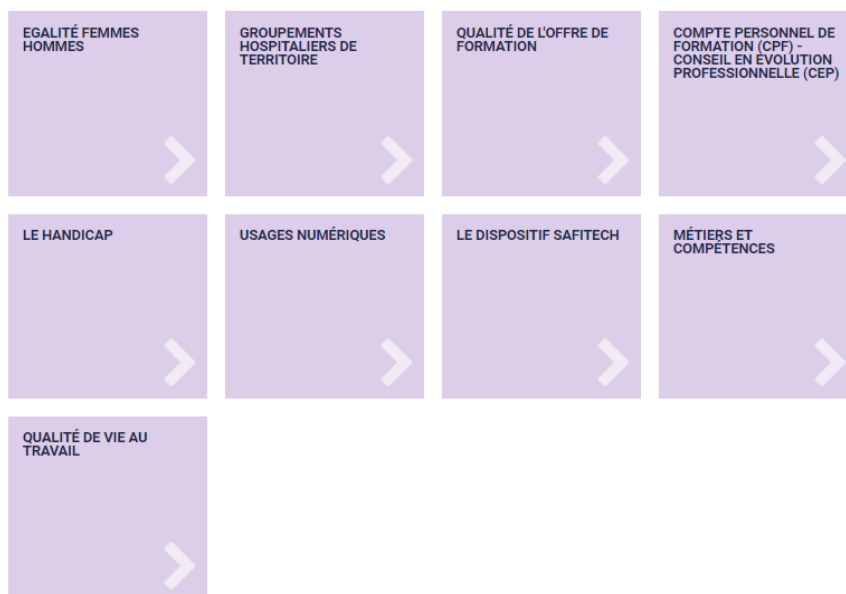
 ACTUALITÉS ET AGENDA RÉGIONAL	← Pour toutes les actualités de la région et les dates à retenir
 INSTANCES RÉGIONALES	← Page dédiée aux Administrateurs ANFH (informations sur l'organisation et la composition des instances, calendrier des réunions)
 SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS	← L'onglet "établissements" propose des informations, outils et services ciblés pour les établissements
 SERVICES AUX AGENTS	← La rubrique "agents" met en avant les informations sur les dispositifs individuels dédiés aux agents de la Fonction publique hospitalière (dossiers à télécharger sur le CFP, BC et VAE, organismes de formation BC)
 SERVICES AUX PRATICIENS	← Les praticiens de la fonction publique hospitalière trouveront dans cette rubrique les renseignements, outils et services les concernant : parcours de formation, financement, questions courantes...
 MES OUTILS EN LIGNE	← Des outils pour votre travail au quotidien : places disponibles aux formations de la région Centre - Val de Loire, accès aux plateformes d'achat, Gesform
 OFFRES DE FORMATION	← Module de recherche intuitif des formations du Plan d'Actions de formation Régional et Coordonné de la région Centre-Val de Loire

La rubrique "THÉMATIQUES" du site internet

Cette rubrique vous apporte des éclairages et des éléments très pratiques sur les dossiers spécifiques tels que l'égalité femmes/hommes, les GHT, la Qualité de l'offre de formation, le CPF/CEP, le Handicap, les usages numériques, les métiers et compétences et la QVT.



OUTILS ET SERVICES



Les journées thématiques

Les journées organisées par l'ANFH Centre-Val de Loire abordent les actualités et les grands débats du secteur sanitaire, médico-social et social sous l'angle des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Les frais pédagogiques et de restauration sont pris en charge sur les crédits d'animation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

Les dates de ces journées en cours de programmation sont communiquées sur le site de la région et la Newsletter.

Après chaque journée, les supports des interventions sont consultables sur le site internet.

En 2021, des journées d'accompagnement sur les outils ANFH seront proposées ainsi que sur des actualités sociales.

Informations et rappels

Nouveaux taux d'indemnités de mission depuis le 1^{er} janvier 2020

Arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

FRAIS DE SÉJOUR ET D'HÉBERGEMENT :

Les taux applicables désormais sont les suivants concernant les frais de repas et d'hébergement : France métropolitaine :

	Taux de base	Grandes villes (population légale supérieure ou égale à 200 000 habitants) et communes du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement (incluant le petit déjeuner)	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Dîner	17,50 €	17,50 €	17,50 €

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES :

Les indemnités kilométriques sont également revalorisées (hors CFP) :

Véhicules utilisés	Jusqu'à 2 001 kms	De 2 001 kms à 10 000 kms	+ de 10 000 kms
5 CV et -	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et +	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Possibilité avance de frais : 75% du montant des dépenses prévisionnelles par session de formation.

Les frais de traitement

Les établissements peuvent demander le remboursement des frais de traitement au titre du PLAN et du guichet unique (EP/FQ-CPF).

Pour les barèmes à appliquer, contactez votre conseillère en gestion de fonds.

ANFH CENTRE-VAL DE LOIRE
7 Rue Copernic
41260 LA CHAUSSEE-ST-VICTOR
Tél. : 02 54 74 65 77
centre@anfh.fr

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE

Christelle GASNIER

Tél. 02 54 74 65 77 - c.gasnier@anfh.fr

ASSISTANTE

Véronique FROMOND

Tél. 02 54 74 65 77 - v.fromond@anfh.fr

PÔLE FORMATION

Mathilde COSTES

Tél. 02 54 46 55 11 - m.costes@anfh.fr

Nathalie COUTON

Tél. 02 54 74 98 46 - n.couton@anfh.fr

Esther GUILLAUME-BIARÉ

Tél. 02 54 74 98 45 - e.guillaume@anfh.fr

centre.formation@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Martine SOARES

Tél. 02 54 74 98 44 - m.soares@anfh.fr

PÔLE GESTION DE FONDS

Laurence BABIN

Tél. 02 54 46 55 09 - l.babin@anfh.fr

Yolande GARCIA

Tél. 02 54 74 98 42 - y.garcia@anfh.fr

Carole MARCHAIS

Tél. 02 54 46 55 05 - c.marchais@anfh.fr

Stéphanie MENANTEAU

Tél. 02 54 74 98 43 - s.menanteau@anfh.fr

Fabienne OVEJERO

Tél. 02 54 74 98 48 - f.ovejero-marchand@anfh.fr

Aurélien RENARD

Tél. 02 54 74 98 47 - a.renard@anfh.fr

Christelle WASERMAN

Tél. 02 54 74 98 40 - c.waserman@anfh.fr

COMMENT VENIR ?

BUS

> De la gare SNCF

Prendre le bus "C" Gare SNCF direction "Moulin-Chouard", Descendre à "Copernic".

VOITURE

> Sortie autoroute A10 : au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor, 2ème rue à droite, rue Copernic

> Autres provenances : direction autoroute A10, Zone tertiaire parc A10 - au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor - 2ème rue à droite, rue Copernic

